



Monsieur le Directeur Académique des  
Services de l'Education Nationale,

Objet : dotation horaire du lycée du Parc Impérial

Monsieur le Directeur Académique,

Lors des conseils d'administration des 25 février et 3 mars, nous avons étudié les propositions de répartition des moyens établies par Monsieur le Proviseur et Madame le Proviseur Adjoint en concertation avec le conseil pédagogique.

Les propositions présentées sont cohérentes et pertinentes. Les explications données nous ont satisfaits.

Nous avons par contre été choqués d'apprendre que la perte (prévisionnelle) de 5 élèves à la rentrée de septembre entraînerait une **réduction de 53 heures** de la dotation horaire. Effectivement, la fermeture d'une classe de seconde permettra d'économiser 36 heures . Toutefois le différentiel entre 53 et 36 heures est totalement disproportionné.

D'après les informations en notre possession, notre établissement connaît l'un des pires (voire même le pire) taux d'encadrement heures / élèves du département. Vous n'êtes pas sans savoir que plusieurs classes comptent plus de 35 élèves. La baisse de la dotation horaire empêchera le dédoublement dans certaines matières. Devrons-nous tirer à la courte paille pour désigner les pauvres malchanceux ?

Lors des votes à l'issue des conseils d'administration, nous nous sommes opposés au tableau de répartition des moyens, non par souci d'un travail insuffisant ou mal fait, mais bien en raison de moyens très insuffisants.

Nous espérons vivement que la situation du lycée du Parc Impérial sera revue et rectifiée.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de notre considération distinguée.

Fait à Nice, le 15 mars 2016

Pour la FCPE  
Nathalie MASINI

Pour la PEEP  
Jean-Paul NIVOIX

Pour la FIPE  
Françoise LEGUAY